



SUJET D'EXAMEN

Année universitaire 2022 – 2023

Intitulé de l'épreuve : Actualités économiques et médias

Semestre : 1

Nom de l'enseignant : M. De Germain

Licence : LEA1

Modalité de l'épreuve : partiel écrit

Durée : 1 heure

Document et/ou matériels autorisés : Aucun

Sujet

Comment aider les personnes confrontées à l'inflation ?

Structurez votre réponse.

La Question

“ Faut-il cibler les aides face à l'inflation ? ”

Cibler or not cibler, telle est la question. Alors que l'inflation s'est installée dans la durée, le gouvernement se retrouve confronté à un choix difficile : faut-il attribuer des aides aux populations les plus fragiles ou protéger tout le monde ? Les deux, répond l'exécutif... mais pas dans les mêmes proportions.

Côté aides non ciblées, le gouvernement a sorti l'artillerie lourde : le bouclier tarifaire. Ce mécanisme a gelé le tarif du gaz à son niveau d'octobre 2021 et a limité la hausse du prix de l'électricité de février 2022 à 4 %. A cela s'est ajoutée une remise de quelques dizaines de centimes sur le litre de carburant. Coût pour les finances publiques : 24 milliards d'euros en 2022. Ce dispositif va être reconduit : le budget 2023 prévoit de déboursier 45 milliards pour limiter la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité à 15 % en début d'année. Un montant pas si éloigné du budget de l'Education nationale (55 milliards). « Sous couvert de faire de l'égalité en avançant de l'uniformité, ce sont des mesures qui profitent davantage aux classes supérieures, car les plus gros consommateurs d'énergie sont les plus aisés. Ce sont eux qui bénéficient le plus des mesures de soutien, qui sont en fait des dispositifs antiredistributifs », regrette Noam Leandri, président du collectif Alerte.

Le gouvernement a aussi mis en place des mesures ciblées vers les plus modestes. Fin 2021, une indemnité inflation de 100 euros a été versée à toutes les personnes de plus de 16 ans gagnant moins de 2 000 euros par mois, soit 38 millions d'habitants. Facture pour l'Etat : 3,8 milliards d'euros. En septembre 2021, les 5,8 millions de ménages bénéficiaires du chèque énergie ont touché un versement exceptionnel de 100 euros, pour un coût de 580 millions d'euros. Ce geste exceptionnel devrait être reconduit et élargi en cette fin d'année : 12 millions de ménages bénéficieront de 100 ou 200 euros, pour un coût fiscal estimé à 1,8 milliard d'euros.

Au total, l'effort financier est très déséquilibré en faveur des mesures non ciblées. Emmanuel Macron aurait-il pu faire autrement ? L'exécutif aurait

pu se contenter d'augmenter le chèque énergie, qui cible les plus précaires. Cette solution a la faveur de plusieurs acteurs de la lutte contre la pauvreté.

Le principal problème, c'est qu'elle crée des effets de seuil à certains niveaux de revenus. Certains ménages précaires se retrouvent ainsi totalement exclus d'un dispositif alors qu'ils ne gagnent que quelques euros de plus que les autres. Le blocage des prix permet d'éviter cet écueil. Au fond, ce débat ouvre une question politique : quelle catégorie de la population le gouvernement veut-il soutenir ? Les plus pauvres, ou plus largement la classe moyenne ?

D'autres solutions sont imaginables, comme une tarification duale de l'énergie. Chaque ménage aurait accès à une certaine quantité d'énergie censée répondre à ses besoins domestiques essentiels, et ce à un prix administré et faible. Tout ce qui dépasserait ce volume d'énergie serait vendu à un prix plus élevé. Autre possibilité : imposer une tarification sociale, c'est-à-dire un prix différent selon le revenu du ménage, comme on le faisait avant d'arrêter en 2018.

Plus largement, la temporalité de ces dispositifs pose question. « La distribution de chèques fonctionne si le choc inflationniste est temporaire, car il permet à l'Etat de le compenser momentanément, mais cette stratégie devient problématique quand le choc est plus durable », décrypte Raul Sampognaro, économiste à l'OFCE. Or, la hausse des prix devrait durer plusieurs mois, voire plusieurs années. ■ Justin Delépine



Chaque mois, votez sur notre site pour le sujet que vous préférez. Prochain rendez-vous le 9 novembre.